



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 22 novembre 2023

Délibération n° 2023-180

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/11/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey - LAVERGNE Cécile.

Absents excusés : M. VENANT Frédéric ayant donné pouvoir à Mme SEGUINOT Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine – Aliénations

Vente de la parcelle AI 102 (partie) rue du Logis

Madame le Maire fait part à l'assemblée du courrier de Monsieur MARIN Olivier qui a souhaité se porter acquéreur de la parcelle communale AI 102 (partie restante d'environ 400 m2) sise rue du Logis afin de construire un cabinet pour l'activité d'audioprothésiste et, ainsi, développer l'espace santé.

Le Conseil Municipal, DECIDE, par 12 voix POUR :

- D'approuver la vente partielle (400 m2) de la parcelle AI 102 au prix de 160 € le m2 soit 64 000 € hors frais notariés,
- D'autoriser Madame le Maire à faire établir et signer l'acte authentique et toute pièce afférente.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

2 9 NOV. 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20231122-2023-180
Reçu le **2 7 NOV. 2023**

